

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	32
Représentés	9
Absent	2

<b>Votes</b>	
Pour	40
Contre	
Abstention	1
N.P.P.V	

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 13 décembre 2023

Le 13 décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 06 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Etaient présents :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, POUUDY Franklin, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, DOS REIS Sabrina, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

**Étaient représenté.e.s :**

Mme DIMNET Jocelyne donne mandat à Mme OSTERMEYER Sushma  
Mme LANTERNIER Lucie donne mandat à M. Vasco COELHO  
M.GARROUT Karim donne mandat à Mme FRANCISOT Amandine  
Mme FOURNIER Laura donne mandat à Mme SASU Hancès  
M. BALIAS Thierry donne mandat à Mme FOURNIAUD Martine  
M.CHIRRANE El Arbi donne mandat à M. ID ELOUALI Ali  
Mme COHEN Rachel donne mandat à M. DRUART Frédéric  
M.BANCE Stéphane donne mandat à M.BOLLE Kristian (à compter de la DÉL 23.142)  
Mme FADLI Hafida donne mandat à M.CHALBI Yacin (à compter de la DÉL 23.142)

**Étaient absent.e.s :**

M.FONDENEIGE Matthias  
Mme LEMOINE Nathalie

**Secrétaire de séance :**

M. DESROCHES Damien

**Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le**

**de la publication le**

**OBJET**

**Avenant N°1 à la convention pluriannuelle cadre de  
renouvellement urbain de l'Établissement Public Territorial Grand-  
Orly Seine Bièvre**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20231218-DEL-23-150-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

## **Avenant N°1 à la convention pluriannuelle cadre de renouvellement urbain de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre**

Le Conseil territorial avait adopté en juin 2021 une convention cadre de renouvellement urbain à l'échelle de l'EPT demandée par l'ANRU et l'Etat. Elle précise la stratégie d'intervention de l'EPT en matière de renouvellement urbain, en articulation étroite avec les conventions de site signées à l'époque dont celle de Choisy le Roi. L'objet du présent avenant consiste en une mise en conformité du règlement général de l'ANRU, l'intégration de nouvelles conventions de sites, des évolutions prises en compte par voie d'ajustements mineurs, l'intégration des amendements demandés par les Départements du Val de Marne et de l'Essonne sur leur contribution respective, l'intégration des nouvelles contreparties en droits de réservation de logements locatifs sociaux pour action logement services notamment.

En conséquence, la ville de Choisy-le-Roi en tant que signataire de l'avenant est appelé à approuver l'avenant.

### **LE CONSEIL,**

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2019-06-29\_514 du Conseil territorial du 29 juin 2019 approuvant la déclaration d'engagement pour le renouvellement urbain des quartiers de Grand Orly Seine Bièvre ;

Vu la délibération n° 2020-02-25\_1784 du Conseil territorial du 25 février 2020 approuvant le programme de renouvellement urbain du quartier sud de Choisy-le-Roi et la convention pluriannuelle de site dite « Quartier Sud - Choisy -le-Roi » ;

Vu la délibération n°2021-06-29\_2410 du Conseil territorial du 29 juin 2021 approuvant la convention cadre de renouvellement urbain de Grand Orly Seine Bièvre ;

Vu la délibération n°21.088 du Conseil municipal du 30 juin 2021 approuvant la convention pluriannuelle cadre de renouvellement urbain de Grand Orly Seine Bièvre ;

Vu la commission Sécurité-Travaux-Voiries-Déplacements-Stationnement Urbanisme-Logement-Développement durable-Nature en ville-Propreté du 5 décembre 2023,

Considérant que pour la mise œuvre des projets de renouvellement urbain de l'EPT une convention cadre et des conventions de site doivent être signées ;

Considérant l'avenant à la convention cadre de renouvellement urbain et ses annexes, annexées à la présente délibération ;

### **DÉLIBÈRE**

**Article 1 :** Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention cadre de renouvellement urbain, annexé à la présente.

**Article 2 :** Autorise le Maire ou son représentant à signer ledit avenant, tout document afférent à cette convention et tout document permettant de réaliser les actions qui y sont inscrites.

**Article 3 :** Invite le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Article 4 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr). Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 13 décembre 2023

Pour extrait conforme,  
Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

**Tonino PANETTA**  
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20231218-DEL-23-150-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023